






Questions		Réponses
I. Généralités		
1.	Comment une société de développement EDI peut-elle avoir un accès à l'environnement de test de GAMMA2 ?	L'environnement de test GAMMA2 est disponible. Veuillez prendre contact auprès de la cellule certification du CID (certification-edi@douane.finances.gouv.fr)
2.	Bonjour, nous sommes prestataires informatiques en mode DTI+ uniquement pour environ 150 caves coopératives. Nous avons besoin d'un accès à GAMMA2 en test. Comment accéder à cet environnement de test en mode DTI+ ?	L'environnement MOA de GAMMA2 est accessible aux opérateurs extérieurs, (il est moins stable mais les futures versions sont disponibles plus rapidement) https://moa.douane.gouv.fr/ L'environnement de formation est aussi disponible afin de tester vos fichiers json. https://form.douane.gouv.fr/
3.	Concernant le support technique, existe t-il un service téléphonique ? Pour certains points, cela serait plus pratique.	Non, mais vous pouvez contacter le service support à l'adresse suivante : certification-edi@douane.finances.gouv.fr Attention, la cellule certification-edi ne s'occupe que de l'EDI pas de DTI+. Pour les questions relatives au mode DTI+, vous pouvez les adresser à la boîte fonctionnelle suivante : emcs@douane.finances.gouv.fr
4.	Y a t-il un document disponible pour faire du B to C (ou vente à distance à destination des particuliers) sur l'UE ?	Non, le B to C n'est pas possible dans GAMMA2.
5.	Le lot 2 au 13/02/2024 permettra d'émettre des DAES communautaires en EDI si nous avons bien compris ?	Le DAES est disponible dans GAMMA2 depuis le 13/02/2023 (quel que soit le mode utilisé). Le 13/02/2024 des mises à jour sont prévues pour les applications GAMMA et GAMMA2 en France afin de satisfaire aux obligations communautaires d'EMCS 4.1.
6.	Le DSA national sera-t-il intégré dans GAMMA2 ?	Le DSA national est actuellement édité via GAMMA. Cette fonctionnalité basculera dans GAMMA2 au 4 ^e trimestre 2024. Une prochaine réunion d'information vous précisera les modalités techniques de cette bascule.

7.	Y a-t-il du DTI+ sur GAMMA 2 actuellement ? Y a-t-il des CDS pour ça ?	Oui le mode DTI+ est fonctionnel pour GAMMA2 depuis juillet 2023. Un CDS est disponible sur la page du téléservice GAMMA2 du site www.douane.gouv.fr (https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2) <ul style="list-style-type: none"> • Guides utilisateurs (y compris DTI+ et EDI) :  GAMMA2 guide utilisateur expéditeur certifié - PDF 6 Mo  GAMMA2 guide utilisateur destinataire certifié - PDF 6 Mo  Gamma2-Guide utilisateur DTI+ v2 - PDF 241 Ko  GAMMA2 - Additif du guide opérateurs concernant la fonction "ajout de favoris" - PDF 538 Ko  Documentation DTI+ GAMMA2 v2 - ZIP 367 Ko → Documentation EDI GAMMA2
8.	Est-ce que la mise à jour de la norme EMCS 4.1 concerne uniquement l'EDI ou aussi le DTI+ ?	La montée en version concernera tous les modes d'émission (EDI, DTI, DTI+).
9.	Y a-t-il une obligation pour effectuer une déclaration CIEL à part pour les DAES ?	La déclaration CIEL concerne uniquement les alcools. Le numéro de cette déclaration doit être renseigné dans l'application GAMMA2 de façon à ce que le service douanier puisse valider l'apurement du mouvement DAES.
10.	Serait-il possible d'établir un groupe de discussion entre toutes les entreprises qui développent leur solution ? Je pense que le partage de connaissance pourrait être utile à tout le monde.	Très bonne idée. La possibilité que soit mise en œuvre un tel dispositif par la DGDDI sera étudiée.
11.	Aurons-nous une info (par mail) quand les nouveaux contrats de service seront disponibles en ligne ?	Il convient de consulter régulièrement le site douane.gouv.fr . https://www.douane.gouv.fr/services-aide/edi ou pour GAMMA : https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/mouvements-de-produits-soumis-accise-emcs-gamma pour GAMMA2 : https://www.douane.gouv.fr/service-en-ligne/gamma2 La publication des contrats de service est suivie normalement d'un envoi de courriel aux prestataires EDI ainsi qu'aux éditeurs DTI+ déclarés auprès du bureau FID3.
12.	Des points réguliers de ce type sont-ils prévus dans les mois à venir ?	Oui, un point vous sera proposé en cours d'année 2024.
II. Calendrier GAMMA 2		
1.	Pour février 2024, faudra-t-il se faire à nouveau certifier en tant que prestataire ?	Il faudra faire une certification partielle afin de s'assurer que les changements critiques ont bien été pris en compte.
2.	Quand pourra-t-on démarrer la certification phase 2 des DAES actuellement disponible sur l'environnement MOA ? (Hors problèmes actuels de réception sur MOA dans le sens GAMMA2 vers EDI).	Techniquement l'application est prête, le bureau SI1 reviendra vous pour les modalités de la certification en phase 2. Les tests libres sont déjà possibles depuis le 06 juin 2023.
3.	Avez-vous une date précise pour la mise en place pour le 4^{ème} trimestre 2024 ?	Une réunion d'information vous sera proposée dès que cette information sera disponible.

4.	Des modifications sont-elles prévues sur le mode DTI+ pour l'échéance de 02/2024 ?	Sur Gamma : oui Sur Gamma2 : oui
5.	Est-ce qu'au 13/02/2024 il y a obligation d'émettre les DAE à destination de l'U.E. via GAMMA 2 ?	Non, le double run est maintenu jusqu'au 4 ^e trimestre 2024, il faudra continuer à émettre les DAE sur GAMMA.
6.	Est ce que dans votre présentation powerpoint, vous pourriez faire un échancier uniquement pour le DTI+ ?	Un échancier distinct sera publié dès que possible sur le site internet douane.gouv.fr dans la rubrique : https://www.douane.gouv.fr/fiche/evolutions-venir-dans-les-modalites-de-circulation-des-produits-soumis-accises
7.	L'évolution du DAE dans GAMMA pour février 2024 pour la norme 4.1 sera donc des informations complémentaires sur le format XML actuel , vous confirmez ?	- Oui pour le XML (DTI+, EDI) dans Gamma1 - Oui pour le JSON (DTI+, EDI) dans Gamma2.
8.	Pour la version fin 2024, le calendrier prévisionnel est-il bien le suivant : mise à disposition contrat de service correspondant fin T1 2024, plate-forme test fin T3 2024 pour mise en prod T4 2024 ?	Oui
9.	La phase 2 des DAES sera en production quand exactement ? Devra-t-on être certifié sur cette phase pour continuer à utiliser GAMMA 2 phase 1 ou on peut garder notre version actuellement en prod sans risque d'incompatibilité si vous mettez à jour votre prod avec la phase 2	La phase 1 (messages FRA815, 801, 906, 917, 918) est en production depuis le 13 fév. 2023 La phase 2 (messages complémentaires à ces messages) est en production depuis le 28 juin 2023. La certification est incrémentale, l'attestation de certification mentionne les messages pour lesquels la solution est certifiée. Cependant avec EMCS 4.1, certains messages déjà certifiés devront refaire l'objet d'une certification.
III. Technique		
1.	Pourrez-vous nous fournir des outils pour générer les objets à partir des contrats YAML ?	La présentation des CDS au format YAML se trouve sur le site: https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2022-04/20/DGDDI_GAMMA_REFONTE_Pr%C3%A9sentation%20YAML_V1.0.pdf
2.	Pouvons-nous espérer que GAMMA fiabilise plus la bascule des DAE en apurés sur le flux international via Delta ?	Ce point nécessite une explication plus approfondie. Nous diffuserons sur la page refonte du site douane.gouv.fr, un document de synthèse dédié au fonctionnement du MASE et des évolutions à venir.

3.	<p>Je pense qu'il y a un souci sur le lien de téléchargement du CDS : https://www.douane.gouv.fr/fiche/refonte-de-lapplication-emcs-GAMMA Est-ce le bon lien ? Si oui, le CDS est en 2.1 sauf qu'à l'intérieur, les yaml sont en version 1.0.0, alors que nous avons reçu par mail après demande un CDS contenant un yaml à jour en v1.2.0... Quel est le bon ?</p>	<p>Une relecture et une refonte du site douane.gouv.fr dédié à GAMMA et GAMMA2 est en cours. À cette occasion, une présentation plus claire et versionnée des différents documents sera effectuée.</p>
4.	<p>Donc la cible des CDS DAE et DSA fin T1 2024 concerne GAMMA 2 (messages JSON) ?</p>	<p>Oui.</p>
5.	<p>Est-il prévu que le téléchargement de fichiers puisse se faire par API ? En évitant toute la complexité du mode EDI actuel (procédure de certification, passage par des messages envoyés par e-mail)</p>	<p>Le nouveau système c'est bien une API mais il faudra tout de même faire certifier l'application.</p>
6.	<p>Quelle sera la méthode d'authentification pour contacter votre API ? Fournirez-vous un serveur de token (oauth2) ?</p>	<p>Les informations seront communiquées sur le site suivant: https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/05/docoperateurs-api-pour-EDI-douane.pdf</p>
7.	<p>Espoir de pouvoir utiliser GAMMA2 pour éviter une représentation accises sur chacun des pays pour la vente en ligne et acquitter les droits Et pour le retour via l'API comment ca sera géré car il n'y aura pas que des flux entrant ?</p>	<p>Gamma2 n'est pas prévu pour faire du BtoC ou de la vente à distance. Une PEDI reste nécessaire à ce stade, c'est grâce à la liaison EAOE → PEDI qu'on redirige les flux UE vers FR.</p>
8.	<p>Combien de solution GAMMA2 sont en développement actuellement ?</p>	<p>Les solutions suivantes sont en développement actuellement :</p> <p>1.3.2 pour EMCS 4.0 et 2.1 pour EMCS 4.1</p>
9.	<p>Quelles différences entre les balises xml et json ?</p>	<p>Il n'y a pas de conversion directe possible entre un message MFR en XML et le message FR correspondant en JSON. Il y aura probablement quelques différences. Les 2 formats de message se basent sur les xsd de l'UE. Le JSON du DAES ressemblera au JSON DAE, mais ne sera pas identique.</p>
10.	<p>Dans le cas du flux Douane EMCS vers prestataire: où trouver la documentation concernant le header de la requête envoyé par EMCS ? Ce header contiendra t 'il une condition identifiante (siret? numéro d'accise?)</p>	<p>Les headers peuvent être consultés dans les contrats de services qui sont accessibles sur le site douane.gouv.fr dans la rubrique EDI en version 1.2 depuis le 05 septembre 2023. Non le numéro SIRET et le numéro d'accise ne sont pas repris, tant que les DAE ne sont pas rebasculés dans GAMMA2.</p>